

Image not found or type unknown



Licenciement refus mission

Par **juju64**, le **11/11/2011** à **08:52**

Bonjour,
Je suis actuellement dans une SSII et mon employeur me propose une mission à 250km de chez moi pendant minimum 3 mois. Je lui est dit que je pouvais pas car j'ai deux enfant en bas age et ma femme travaille. Il m'a alors convoqué pour un entretien préalable à un licenciement. Est abusif à t'il le droit de me licencier.
Merci

Par **pat76**, le **12/11/2011** à **18:12**

Bonjour
Vous avez une clause de mobilité dans votre contrat de travail? Est-elle limitée géographiquement?

Par **juju64**, le **14/11/2011** à **09:50**

Oui j'ai une clause mobilité comme dans tout SSII qui dit que mon emploi n'est pas sédentaire et que je peux être amené à faire des missions chez tous les clients et agence de l'entreprise en France et à l'étranger.